

Débat Québec solidaire : « Port de signes religieux »... ou voile islamique **Droit, histoire, unité invitent à combiner flexibilité et rigueur**

En vue du Conseil national du parti à la fin novembre, quatre instances souhaitent des changements pas toujours dans le même sens sur le point litigieux portant, entre les lignes, sur le voile islamique. Ma contribution part des droits et principes en cause, qui ont une origine historique, en les ré-insérant dans l'histoire et en visant l'unité populaire anti-capitaliste :

1. Dans le champ abstrait des droits et principes, dussent-ils émaner historiquement de luttes bien concrètes, le droit d'expression, y compris l'habillement, se heurte au principe laïque de la neutralité de l'État. À ce niveau d'abstraction pure, cette contradiction est insoluble.
2. Pour résoudre la contradiction, les droits et principes doivent être (ré-)insérés dans l'histoire, particulièrement celle récente et celle nationale.
 - a. L'histoire du Québec est lourde du legs de la lutte contre l'hégémonie idéologique de l'Église catholique, et de son tralala vestimentaire imposé par obligation ou par les us et coutumes, particulièrement oppressive des femmes.
 - b. L'histoire mondiale récente a vu l'islam remplacer le « communisme » comme bouc émissaire pourfendeur de la démocratie et des libertés en y ajoutant la laïcité et les droits des femmes. L'islamophobie en est venu à remplacer l'anti-communisme et son avatar ethnique, l'anti-sémitisme... mais sans les faire disparaître pour autant.
 - c. Le blitzkrieg néolibéral guerrier sur fond de crises des idéologies et alternatives de gauche redonne vie à toutes les formes d'identitarismes ethniques ou religieux ce à quoi a cédé le PQ avec sa soi-disant charte des valeurs afin d'instrumentaliser la fragilité identitaire du peuple québécois découlant de son oppression nationale.
3. La solution de la contradiction, d'un point de vue de gauche, ne peut que prendre en compte l'unité populaire à construire dans la lutte contre l'austérité, les hydrocarbures et la guerre... et pour une indépendance internationaliste.
4. Les tenants durs de la laïcité mettent en doute qu'habillement et pendrioches des employées de l'État, parfois même des usagères et des étudiantes du secondaire et des universités, relèvent du droit d'expression, sinon marginalement, alors que pour eux la neutralité de l'État les englobe nécessairement.
5. Les tenants durs de la lutte contre l'islamophobie minimisent la conscience laïque aiguisée du peuple québécois, surtout celle des moins jeunes particulièrement les femmes de cette génération. Tout comme ils sous-estiment le danger du prosélytisme fondamentaliste qui a démontré sa capacité de faire capoter une poignée de jeunes.
6. Toute solution, une fois prise en compte la nécessité de la sécurité et de la communication tant avec les usagères et qu'entre employées ce qui exige un visage découvert en toute circonstance, doit ne rien imposer au niveau du vêtement et des pendrioches — il en va aussi du droit d'expression politique — quitte à prévoir une procédure advenant des cas concrets limites difficiles à prévoir (le patrimoine ?)... et qu'il ne faut pas envisager dans une optique de politique du pire.
7. Par contre, l'expression religieuse (ex. crucifix sur les murs, prières publiques, lieux de culte), la contrainte religieuse (ex. interdiction de la présence ou du travail des femmes, sauf urgence) et le prosélytisme doivent être interdits dans les lieux relevant des secteurs public et parapublic, même sous location.
8. Dans cet esprit, les écoles religieuses doivent être interdites et leurs élèves et leur personnel, une fois celui-ci recyclé, intégrés à l'école publique.
9. Le prosélytisme religieux incitant à la violence, y compris sur Internet, doit faire l'objet d'une procédure de surveillance populaire (ex. ligne téléphonique tamisée par un ombudsman) et, le cas échéant, faire l'objet de la rigueur de la loi qui, à cet égard, n'a pas besoin d'être bonifiée en termes de mesures répressives.

Marc Bonhomme, 15 novembre 2015

www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca